

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 07 mars 2008 un avenant à la notice d'information relative au programme de rachat d'actions en vue de régulariser le marché des actions de DOUJA PROMOTION GROUPE ADDOHA S.A.

Cet avenant abroge et remplace les dispositions relatives à la fourchette de prix et au nombre maximum de titres à détenir proposés à l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2007 et dont la notice d'information a fait l'objet du visa du CDVM en date du 25 juin 2007. La modification des caractéristiques précitées du programme a été rendue nécessaire par l'augmentation de capital par incorporation d'une partie de la prime d'émission.

**Les nouvelles caractéristiques du programme :**

- Prix maximum d'achat et de vente : 2750 DH
- Prix minimum d'achat et de vente : 1950 DH
- Nombre maximum d'actions à détenir : 850 500 actions soit 3% du capital.

Cette fourchette sera soumise à l'autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue le 25 mars 2008.

Un communiqué de presse relatif à cet avenant sera incessamment publié dans un journal d'annonces légales. L'intégralité de la notice d'information et de son avenant visés par le CDVM seront remis ou adressés sans frais à tout actionnaire qui en fait la demande. Ils sont, en outre, tenus à la disposition du public au siège de DOUJA PROMOTION GROUPE ADDOHA S.A et de la Bourse de Casablanca.

Par ailleurs, ils seront disponibles sur le site du CDVM:

[www.cdvm.gov.ma](http://www.cdvm.gov.ma)

**CONTACT CDVM :**

Tél : 037 68 89 22

E-Mail : [operations\\_financieres@cdvm.gov.ma](mailto:operations_financieres@cdvm.gov.ma)

CP/EM/007/2008

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières